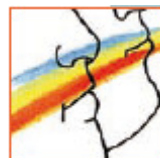
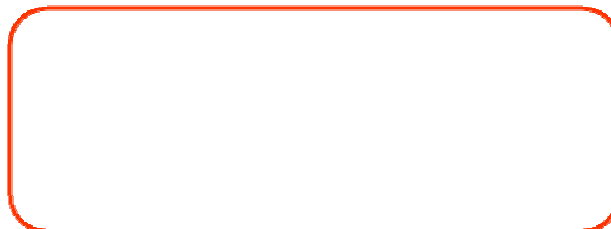


« L'aide aux personnes »

POUR UNE MEILLEURE
QUALITE DE VIE
AU TRAVAIL



Pour en SAVOIR PLUS,
Parlez-en à votre Médecin du Travail
ou contactez le SSTI au 05.56.44.10.33



Maj sept 14



SSTI 33
SANTÉ AU TRAVAIL

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL
INTER-ENTREPRISES

LE CONSEIL SOCIAL EN ENTREPRISE



SSTI 33
SANTÉ AU TRAVAIL

262-264 Boulevard du Président Wilson
33001 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 56 44 10 33 - Fax. 05 56 81 95 99
contact@ssti33.org

www.ssti33.org

COMMENT ACCEDER A CETTE PRESTATION ?

Le Service de Santé au Travail Interentreprises donne la possibilité à ses adhérents de faire appel à une Assistante Sociale d'entreprise pour des interventions ponctuelles.

L'assistante Sociale est à votre disposition pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches professionnelles ou personnelles.

POUR EN SAVOIR PLUS

PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL



L'ASSISTANTE SOCIALE

Le Service de Conseil Social en Entreprise est assuré par une Assistante Sociale, titulaire du diplôme d'Etat, qui exerce sa mission selon un code de déontologie et qui est soumise au secret professionnel.

OBJECTIF

- Apporter une aide ponctuelle et appropriée à la situation personnelle et professionnelle de chaque salarié.
- Prévenir les risques d'exclusion sociale des salariés.

MISSIONS

Sa connaissance des réglementations sociales et ses compétences à analyser les situations permettent à l'Assistante Sociale de :

- écouter,
- évaluer,
- conseiller,
- informer,
- orienter...

au cours d'entretiens individuels ou de contacts téléphoniques.

DOMAINES D'INTERVENTION

• D'ORDRE PROFESSIONNEL

Handicap
Invalidité
Accident du travail
Maladie longue durée
Maladie professionnelle
Reclassement
Maintien dans l'emploi
Cessation d'activité
ETC...

• D'ORDRE PERSONNEL

Evènements familiaux
(naissance, séparation, divorce, décès)
Logement
Santé
Budget et surendettement
ETC...

Le coût de la prestation est inclus dans la cotisation du SSTI